



**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019**

Le 12 décembre 2019 le Conseil Municipal de la Commune de *SERVES* sur Rhône, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LAFUMA, Maire,

**Présents** : MM. BOUTRY, DURUISSEAU, FLORES, LAFUMA, VERGET, Mmes DEFRANCE, GAMIN, GIACOMINO, PUYOU

Madame Françoise MAILLOT est élue secrétaire de séance.

**Absents excusés** : Mesdames Nathalie ASCONE, Françoise MAILLOT, Monsieur JOBLIN Joël

**Absent** : Monsieur Christophe DOMANGE

**Pouvoirs** : Madame Nathalie ASCONE donne pouvoir à Madame Brigitte GIACOMINO, Monsieur Joël JOBLIN donne pouvoir à Monsieur Franck VERGET

**Secrétaire de Séance** : Mme Christèle DEFRANCE

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 06 novembre 2019, le Maire ouvre la séance :

Il demande à ce que ce point soit rajouté à l'ordre du jour :

- Incorporation de biens sans maître dans le domaine communal

**AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

Le Conseil municipal a décidé d'ajourner au prochain conseil municipal la délibération relative à la convention de transfert de compétence assainissement à ARCHE AGGLO dans l'attente d'informations complémentaires.

**2019-48 : Incorporation de biens sans maître dans le domaine communal**

Monsieur le Maire expose qu'à la demande de la préfecture de la Drôme nous avons démarré une procédure de biens vacants sans maître pour deux parcelles.

Je vous propose d'incorporer à notre domaine communal les parcelles C 51 (1 320 m<sup>2</sup>) et C 52 (960 m<sup>2</sup>)

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents

**Questions diverses**

- *Travaux* :
  - o Les travaux d'assainissement situé Chemin de la Biaune ont débuté le 11 décembre pour une période d'une semaine.
  - o La suite de ces travaux se dérouleront courant janvier 2020 (élimination des eaux parasites, mise en place d'un dégrilleur, remise en état de la chaussée chemin de la Biaune) et remise à jour du schéma directeur d'assainissement et des eaux usées et de gestion des eaux pluviales.
- Suite à l'épisode neigeux les repas de la cantine des 15 et 18 novembre non annulés ne seront pas facturés aux parents mais seront pris en charge exceptionnellement par la commune.
- Le conseil municipal souhaite adresser ses plus *vifs* remerciements à messieurs Michel ESCOMEL, Georges BROYER, Jean-Pierre DEFRANCE, Thierry CHIEZE, Hervé et Gilles FURMINIEUX pour le travail qu'ils ont effectué relatif au déblaiement des arbres qui jonchaient la route des Bélvédères lors de l'épisode neigeux du 14 et 15 novembre 2019.
- La mairie a décidé d'offrir le repas de Noël de la cantine à tous les enfants, enseignants et personnels de l'école maternelle qui aura lieu le 19/12/2019.
- Livret Serves Infos. Il sera distribué le 30 et 31 décembre 2019
- Inscription sur les listes électorales : se munir d'un justificatif d'identité et de domicile. **Date limite le 7 février 2020.**
- Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 2003 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Cette démarche permet :
  - L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
  - L'inscription aux examens et concours.
  - L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

**DATE A RETENIR**

- Fermeture de l'APC et du secrétariat de Mairie du 30 décembre 2019 au 03 janvier 2020. Réouverture le 6 janvier 2020 à 8h30
- Vœux du Maire le 3 janvier 2020 à 18h30 à la « Route Bleue »
- Elections municipales les 15 et 22 mars 2020



Le Maire

Alain LAFUMA